

AFFAIRE N° 1. - VOIRIE 1971 - Modernisation du Boulevard de la Providence - Approbation du dossier d'adjudication.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La SOCIETE d'ETUDES de CONSTRUCTIONS de MAISONS et d'OUVRAGES vient de me transmettre le dossier d'adjudication relatif aux travaux de modernisation du Boulevard de la Providence constituant le programme de VOIRIE 1971.

Les travaux seront financés par :

- des subventions du Fonds Routier 1971 et 1972 et du Conseil Général 1971 et 1972 ;
- des emprunts qui ont été contractés auprès de la CAISSE des DEPOTS et CONSIGNATIONS et de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION.

M. LE MAIRE. - Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs :

- d'approuver le dossier en cause ;
- de m'autoriser à lancer l'adjudication.

Je mets la question aux voix.

Ce projet de modernisation du Boulevard de la Providence est un projet énorme, qui va de l'ancien Commissariat de Police du 2ème arrondissement jusqu'à Supertimes. Dans ce projet, nous avons voulu que tout soit compris : la route elle-même, les trottoirs, les plantations d'arbres, les candélabres électriques, etc ... Sur le plan d'urbanisme, cette route est programmée sur 16 m d'emprise. Partout où cela a été possible, nous avons maintenu l'emprise à 16 m. Là où nous ne le pouvions pas, nous l'avons ramenée à 9,50 m; en fait la route aura partout 9,50 m, là où il y a 16 m, il y aura un trottoir, un petit jardin. Tous les ponts de ce boulevard sont traités dans cette adjudication. Il y en a trois : le petit pont des Soeurs de la Providence, le premier pont et le deuxième pont du Supertimes. C'est une opération qui se chiffre à 195 716 514 Frs.

M. BEDIER. - Elle est financée à 60 % par la Commune.

LE MAIRE. - Nous avons des subventions du Conseil Général et du Fonds Routier. Le Fonds Routier 1971 nous donne 25 000 000 et le Fonds Routier 1972 nous donne 38 000 000. Les subventions du Conseil Général sont chacune de 12 000 000.

Sur ce projet, la Commission des Finances a donné un AVIS FAVORABLE "sous réserve que soit étudié de façon très précise le devis présenté par l'E.E.R. pour le déplacement des réseaux électriques".

L'E.E.R. intervient dans cette affaire pour une somme de 30 000 000. C'est tout de même assez important. Il faut que l'E.E.R. déplace son ancien réseau, enlève les anciens poteaux, porteurs de projecteurs, et les remplace par d'autres poteaux électriques. L'E.E.R.

a un réseau important à cet endroit. Elle a la série de câbles venant du transformateur de TAKAMAYA.

M. BOURNIS. - L'E.B.R. va-t-elle faire une ligne aérienne ou souterraine ?

LE MAIRE. - D'une part, il y a les câbles proprement dits qui alimentent Saint-Denis. Il s'agit d'une ligne souterraine. D'autre part, il y a l'éclairage du boulevard ; c'est une ligne aérienne.

Mme ROCHE. - Combien de temps vont durer les travaux ?

LE MAIRE. - En principe un an. Les travaux vont débiter après que l'adjudication soit approuvée, c'est-à-dire dans un mois environ. Ces travaux posent de nombreux problèmes, car la réfection des ponts va bloquer la route (pour chaque pont), au moins pendant 3 mois consécutifs.

Mme ROCHE. - Il faudra que la circulation soit dégagée en fonction de l'autre côté.

LE MAIRE. - Bien entendu.

M. RIVIERE. - Les travaux vont commencer à partir du poste de police. Comment la Société chargée des Travaux va-t-elle faire pour la circulation ? Tout le tronçon de route sera bouché jusqu'au Supertinas !

LE MAIRE. - Il y aura des passages. On pourra toujours aller à la Cité Vidot, à la Providence, etc ...

M. RIVIERE. - Mais pour aller à la Cité Moril Fontaine, par exemple, comment circulera-t-on, quand on fera les ouvrages des ponts ?

LE MAIRE. - Les ponts se feront successivement, mais cela va prendre du temps. Il y aura des passages.

M. BEDIER. - Ces passages permettront de traverser ?

LE MAIRE. - Les rues seront défoncées, mais on pourra tout de même passer.

M. BEDIER. - En voiture ?

LE MAIRE. - Oui, il n'y a que les ponts qui vont poser des problèmes.

Mme ROUHE. - Il serait bon d'informer le public de ces différents travaux car je pense que les gens les accepteraient beaucoup plus facilement s'ils étaient prévenus d'avance.

LE MAIRE. - Dès ce soir, le public sera informé, puisqu'après la séance du Conseil Municipal, la télévision m'a demandé de venir à 17 h. 30, pour présenter les divers problèmes évoqués. Ce ne sera pas toute l'explication, ce sera une amorce. D'autre part, j'envisage de faire d'autres passages à la télévision, plus tard, pour expliquer tout l'ensemble des travaux, avec les ingénieurs, les sociétés d'études, les entreprises, etc ...

M. BOURBIE. - Avant de commencer les travaux, il faudrait que la commission de circulation se réunisse avec la police afin d'établir un sens de circulation.

M. HOARAU. - Ne serait-il pas possible de faire une déviation par la Cité Vidot qui rejoindrait le Boulevard Doret ?

M. RIVIERE. - Ce doit être possible.

LE MAIRE. - La Société d'études a cherché mais n'a pas trouvé. Les pentes de la ravine sont assez importantes.

Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet ?

Mise aux voix, la question ci-dessus est adoptée à l'unanimité, sous réserve que soit étudié de façon très précise le devis présenté par l'E.E.R. pour le déplacement des réseaux électriques.

_____ Affirmé
int. Jouis, le 14 Février 1978
* _____ Lou: le l'iefet *
Secrétaire Général
M. B. B. B.
un copie certifiée conforme
directeur des Affaires Financières
R. P. P.